

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-052

en exercice : 26	L'an deux mil vingt-quatre,
présents : 18	Le dix-huit juin,
votants : 20	Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MMES VAIL, MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GEORGET (pouvoir à M. THIROUARD), MM. PLESSIS, FRANÇOIS (pouvoir à MME MOUSSET), MMES PIGEOT, GUILLIN.

ABSENTS : MME PAPILLON, M. DENECHAUD, MME TRÉVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME CRÉMADES.

**OBJET : PROPOSITION DE PROLONGATION DE SUIVI DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Par délibération du 21 septembre 2021, le Conseil municipal a délibéré pour le choix du bureau d'études pour le renouvellement du contrat de Délégation du Service Public (DSP) d'assainissement collectif des eaux usées.

Dans cette mission, le cabinet NTE a une mission d'accompagnement et de contrôle de bonne exécution de la DSP durant la première année.

Suite à l'avis favorable de la commission « assainissement » réunie le 22 mai dernier, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de prolonger cette prestation du suivi d'exécution de DSP pour 3 années (2024, 2025, 2026) pour un montant de 2 750.00 € HT soit 3 300.00 € TTC par an.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette mission..

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

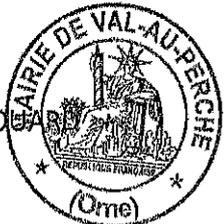
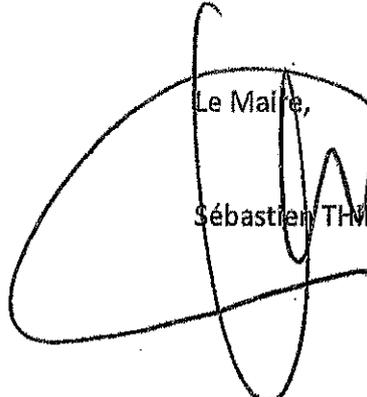
081-200053817-20240618-20240627_002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

Transmis le :
Mis en ligne le : 27 JUIN 2024

Le Maire,
Sébastien THIROUARD



**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-053

en exercice : 26	L'an deux mil vingt-quatre,
présents : 18	Le dix-huit juin,
votants : 20	Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MMES VAIL, MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADÈS, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GEORGET (pouvoir à M. THIROUARD), MM. PLESSIS, FRANÇOIS (pouvoir à MME MOUSSET), MMES PIGEOT, GUILLIN.

ABSENTS : MME PAPILLON, M. DENECHAUD, MME TRÉVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME CRÉMADÈS.

OBJET : AVENANT POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE LA MAIRIE DE VAL-AU-PERCHE ET DE LA SALLE DES FÊTES JEAN BEAUDOUX

M. LHÉRAULT, Adjoint en charge des Travaux, rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement de la mairie et de la salle des fêtes Jean Beaudoux a été attribué à l'Atelier Architecture AUDEVARD-CAILLOUX par délibération du 07 novembre 2022.

Suite à l'évolution du projet et notamment la création d'un local « archives » dans la cave de l'ancien logement, de l'aménagement d'un local de vidéosurveillance à l'étage R+2 et de l'obligation d'installation d'un système de protection incendie de type SSI pour l'ensemble du bâtiment mairie-salle polyvalente, un avenant est présenté comme suit :

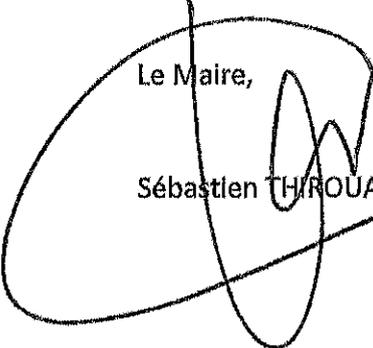
Maîtrise d'œuvre ATELIER AUDEVARD architecte				
représente 10 % du coût des travaux HT				
	SAS Salle des fêtes Jean Beaudoux lot n°1	Extension mairie vers centre de tri lot n° 2	Extension mairie vers logement lot n°3	TOTAL DES 3 LOTS
Marché de base	20 328,00 €	47 916,00 €	4 356,00 €	72 600,00 €
Avenant n° 2	7 872,00 €	19 184,00 €	1 844,00 €	28 900,00 €
Avenant n° 3	6 787,10 €	6 550,00 €	24 442,59 €	37 779,69 €
Total HT	34 987,10 €	73 650,00 €	30 642,59 €	139 279,69 €
TVA 20%	6 997,42 €	14 730,00 €	6 128,52 €	27 855,94 €
Total TTC	41 984,52 €	88 380,00 €	36 771,11 €	167 135,63 €
ESTIMATION DES TRAVAUX :			Approche budgétaire	
lot n° 1 SAS de la salle des fêtes			349 871,00 €	
lot n° 2 Extension mairie centre de tri			736 500,00 €	
lot n° 3 Extension mairie-logement			306 425,85 €	
TOTAL			1 392 796,85 €	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à 19 voix Pour et 1 abstention, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à cette mission de maîtrise d'œuvre (avenants, actes de sous-traitances, autres...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 081-200053817-20240618-20240627_003-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 27/06/2024

Le Maire,
 Sébastien THIROUARD




Transmis le :
Mis en ligne le 27 JUIN 2024

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-054

en exercice : 26 L'an deux mil vingt-quatre,
présents : 18 Le dix-huit juin,
votants : 20 Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MMES VAIL, MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GEORGET (pouvoir à M. THIROUARD), MM. PLESSIS, FRANÇOIS (pouvoir à MME MOUSSET), MMES PIGEOT, GUILLIN.

ABSENTS : MME PAPILLON, M. DENECHAUD, MME TRÉVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME CRÉMADES.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Dans le cadre de l'effacement des réseaux situés « rue Creuse » sur la commune déléguée de Mâle, des frais d'études pour les réseaux Orange restent à solder pour la somme de 1 301,87 € TTC.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les transferts de crédits qui suivent :

<u>section de fonctionnement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
6815 Provisions pour risque	-1 302,00 €		prélèvement pour équilibre de la section (solde avant DM : 65 225,89 €)
023 Virement à la section d'investissement	1 302,00 €		
TOTAL	0,00 €	0,00 €	
<u>section d'investissement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
2031 Frais d'études	1 302,00 €		Solde des frais d'études Orange pour les travaux d'effacement rue Creuse - Mâle : 1 301,87 € TTC
021 Virement de la section de fonctionnement		1 302,00 €	
TOTAL	1 302,00 €	1 302,00 €	

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-200053817-20240618-20240627_004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

Transmis le : 27 JUIN 2024
Mis en ligne le :

Le Maire,

Sébastien THIROUARD



**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-055

en exercice : 26 L'an deux mil vingt-quatre,
présents : 18 Le dix-huit juin,
votants : 20 Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MMES VAIL, MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GEORGET (pouvoir à M. THIROUARD), MM. PLESSIS, FRANÇOIS (pouvoir à MME MOUSSET), MMES PIGEOT, GUILLIN.

ABSENTS : MME PAPILLON, M. DENECHAUD, MME TRÉVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME CRÉMADES.

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Suite au départ en retraite d'un agent technique et afin de pouvoir nommer le nouvel agent sur son grade, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024,
- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à cette même date,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de prendre les arrêtés réglementaires et d'effectuer toutes démarches en découlant.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20240618-20240627_005-DE

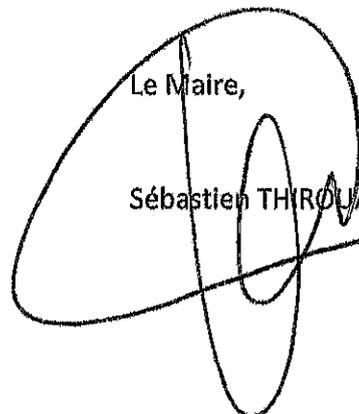
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

Transmis le :

Mis en ligne le 27 JUIN 2024

Le Maire,
Sébastien THIROUARD



**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-056

en exercice : 26 L'an deux mil vingt-quatre,
présents : 18 Le dix-huit juin,
votants : 20 Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MMES VAIL, MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GEORGET (pouvoir à M. THIROUARD), MM. PLESSIS, FRANÇOIS (pouvoir à MME MOUSSET), MMES PIGEOT, GUILLIN.

ABSENTS : MME PAPILLON, M. DENECHAUD, MME TRÉVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME CRÉMADES.

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE RÉDACTEUR TERRITORIAL ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Un agent administratif peut bénéficier d'un avancement de grade au cours de l'année 2024 et a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) compétente du Centre de Gestion.

Afin de pouvoir nommer sur le nouveau grade l'agent concerné, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un poste de rédacteur à compter du 1^{er} juillet 2024,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à cette même date,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de prendre les arrêtés réglementaires et d'effectuer toutes démarches en découlant.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20240618-20240627_006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/08/2024

Le Maire,

Sébastien THIROUARD



Transmis le :

Mis en ligne le : 27 JUIN 2024

Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-057

en exercice : 26 L'an deux mil vingt-quatre,
présents : 18 Le dix-huit juin,
votants : 20 Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien
THIROUARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MMES VAIL, MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GEORGET (pouvoir à M. THIROUARD), MM. PLESSIS, FRANÇOIS (pouvoir à MME MOUSSET), MMES PIGEOT, GUILLIN.

ABSENTS : MME PAPILLON, M. DENECHAUD, MME TRÉVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME CRÉMADES.

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Val-au-Perche ;
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de tenir compte de la création d'un poste de rédacteur et d'un poste d'adjoint technique territorial, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivants :

TABLEAU DES EFFECTIFS

	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service ou autres
Emplois permanents			
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	35,00
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	31,00
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	10,00
Rédacteur	B	4	35,00
Adjoint administratif territorial	C	1	35,00
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	35,00
TOTAL		8	

Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.

	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service ou autres
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	1	35.00
Gardien brigadier	C	1	35.00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3-2	35,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	6	35,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	20.00
Adjoint technique territorial	C	4-5	35,00
Adjoint technique territorial	C	1	33.50
Adjoint technique territorial	C	1	30.00
Adjoint technique territorial	C	1	13.34
Adjoint technique territorial	C	1	11.43
TOTAL		20	

Emplois non permanents			
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial	C	1	17.50
Adjoint technique territorial	C	1	35,00
TOTAL		2	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la commune de Val-au-Perche, chapitre 012.

LE MAIRE,

Sébastien THIROUARD



Transmis le : 27 JUIN 2024
 Mis en ligne le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20240618-20240627_007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/08/2024

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-058

en exercice : 26
présents : 18
votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre,
Le dix-huit juin,
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien
THIROUARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MMES VAIL, MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GEORGET (pouvoir à M. THIROUARD), MM. PLESSIS, FRANÇOIS (pouvoir à MME MOUSSET), MMES PIGEOT, GUILLIN.

ABSENTS : MME PAPILLON, M. DENECHAUD, MME TRÉVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME CRÉMADES.

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal au suite au départ d'un élu et qu'en application des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à l'élection de 1 membre titulaire et de 1 membre suppléant afin de compléter la Commission d'Appel d'Offres dont le Maire est président par défaut.

Les membres ci-dessous ont donc été élus à l'unanimité :

Titulaires : ANDRE Jean-Paul, LHERAULT Jean-Claude, PLESSIS Dominique, TRUILLET Jacques, TURMEL Lydie

Suppléants : DENECHAUD Camille, GEORGET Martine, MAUFAY Patrick, MOUSSET Lyliane, VAIL Annie

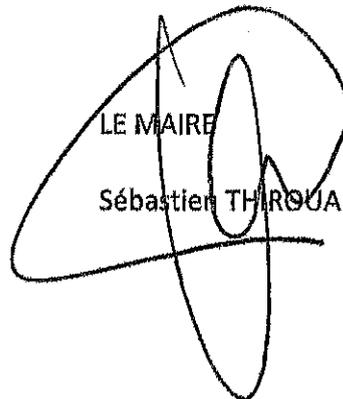
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20240618-20240627_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

LE MAIRE
Sébastien THIROUARD



Transmis le : **27 JUIN 2024**
Affiché le :

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-059

en exercice : 26 L'an deux mil vingt-quatre,
présents : 18 Le dix-huit juin,
votants : 20 Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien
THIROUARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MMES VAIL, MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GEORGET (pouvoir à M. THIROUARD), MM. PLESSIS, FRANÇOIS (pouvoir à MME MOUSSET), MMES PIGEOT, GUILLIN.

ABSENTS : MME PAPILLON, M. DENECHAUD, MME TRÉVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME CRÉMADES.

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DE NOCE**

Monsieur le Maire fait savoir que suite à l'indisponibilité d'un élu et conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de modifier la désignation des délégués de la Commune qui siègeront au Comité syndical du SIAEP de Nocé.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité d'élire les personnes suivantes :

- titulaires : CONON Philippe, VAIL Annie,
- suppléants : GUILLIN Anne. LHERAULT Jean-Claude.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20240618-20240627_009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

Transmis le : **27 JUIN 2024**
Affiché le :

LE MAIRE
Sébastien THIROUARD



DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE

COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL-N° 2024-060

en exercice : 26
présents : 18
votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre,
Le dix-huit juin,
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien
THIROUARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MMES VAIL, MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GEORGET (pouvoir à M. THIROUARD), MM. PLESSIS, FRANÇOIS (pouvoir à MME MOUSSET), MMES PIGEOT, GUILLIN.

ABSENTS : MME PAPILLON, M. DENECHAUD, MME TRÉVIN.

SECRETAIRES DE SÉANCE : MME CRÉMADES.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DE PERCHE SUD

Monsieur le Maire fait savoir que suite à l'indisponibilité d'un élu et conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de modifier la désignation des délégués de la Commune qui siègeront au Comité syndical du SIAEP de Perche Sud.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité d'élire les personnes suivantes :

- titulaire : ANDRE Jean-Paul, ,
- suppléant : LHERAULT Jean-Claude.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20240618-20240627_010-DE

Accusé certifié exécutoire

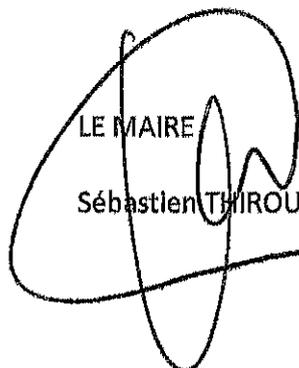
Réception par le préfet : 27/06/2024

Transmis le :

Affiché le :

27 JUIN 2024

LE MAIRE
Sébastien THIROUARD



DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE

COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-061

en exercice : 26
présents : 18
votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre,
Le dix-huit juin,
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien
THIROUARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MMES VAIL, MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADÈS, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GEORGET (pouvoir à M. THIROUARD), MM. PLESSIS, FRANÇOIS (pouvoir à MME MOUSSET), MMES PIGEOT, GUILLIN.

ABSENTS : MME PAPILLON, M. DENECHAUD, MME TRÉVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME CRÉMADÈS.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE

Monsieur le Maire fait savoir que suite à l'indisponibilité d'un élu et conformément à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de modifier la désignation des délégués de la Commune qui siégeront au Comité syndical du Parc Naturel Régional du Perche.

Dans ce syndicat mixte, la commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité d'élire les personnes suivantes :

- titulaires : COUVRET Marie-Armelle, GEORGET Martine,
- suppléants : ANDRÉ Jean-Paul, TURMEL Lydie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20240618-20240627_011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

LE MAIRE

Sébastien THIROUARD



Transmis le : 27 JUIN 2024
Affiché le :